

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
Mme Johanne Dufresne, conseillère,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Aline Alain, conseillère,
M. Derek Grilli, conseiller,

Absents : M. Éric Bossé, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2017-01-01

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 5 et du 13 décembre 2016;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Démission du conseiller Guillaume Roberge;
7. Achat camion échelle Régie Incendie;
8. Résolution PAARRM;
9. Date collecte de gros rebus;
10. Règlement de taxation;
11. Programmation travaux TECQ;
12. Demande Odyssée;
13. Maison des Jeunes;
14. Demande Ciel;
15. Grands concerts de la Montagne;
16. Demande Ian Fournier – REPORTÉ;
17. Demande Festival Country de Valcourt - 2^e édition;
18. Demande Coop Santé - REPORTÉ;
19. Questions de l'assemblée;
20. Affaires nouvelles;
20.1;
21. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET DU 13 DÉCEMBRE 2016

2017-01-02

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, et que le procès-verbal du 5 décembre 2016 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-01-03

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 13 décembre 2016;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2016, et que le procès-verbal du 13 décembre 2016 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2017-01-04

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 9 janvier 2017, telle que modifiée, pour un montant de 65 402.64\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201600349 à #201700015) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des différents comités font rapport sur les activités de leur comité.

- Le conseiller Derek Grilli annonce que le projet Oasis est terminé, mais qu'il faudra remplacer des arbres endommagés par les castors.
- Le conseiller Derek Grilli informe le conseil que le projet ITMAV se termine à la fin mars, et qu'il devrait être renouvelé pour une autre année.
- Le conseiller Claude Jeanson se propose pour servir de lien entre le Service des Loisirs et la municipalité, en remplacement de M. Guillaume Roberge.

6. DÉMISSION DU CONSEILLER GUILLAUME ROBERGE

Le directeur général dépose au conseil la lettre de démission du conseiller Guillaume Roberge. La démission du conseiller étant survenue à moins de douze mois de la prochaine élection, le 5 novembre 2017, le poste de conseiller #6 restera vacant jusqu'à cette date.

Une lettre de remerciement sera envoyée à M. Roberge en reconnaissance de son implication pour la municipalité.

7. ACHAT CAMION ÉCHELLE RÉGIE INCENDIE

2017-01-05

Attendu que la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt souhaite faire l'acquisition d'un camion échelle 100 pieds usagé année comprise entre 1995 et 2005;

Attendu que la Régie prévoit financer cette acquisition de la manière suivante :

- 100 000\$ provenant du surplus accumulé non affecté de la Régie;
- Balance à payer financé par crédit-bail dont les mensualités pour 2017 seront également prises à même le surplus accumulé non affecté;

Attendu que la Régie souhaite obtenir l'approbation des municipalités membres de la Régie pour faire l'acquisition d'un camion échelle et pour le mode de financement proposé;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité de Lawrenceville autorise la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt à faire l'acquisition d'un camion échelle selon le mode de financement proposé et pour un montant maximum de 250 000\$ avant taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. RÉOLUTION PAARRM

2017-01-06

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15,291\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que le conseil reconnaisse que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. DATE DE COLLECTE DES GROS REBUTS

2017-01-07

Il est proposé par la conseillère Aline Alain,
Appuyée par le conseiller Claude Jeanson,

Que les dates pour la collecte de gros rebuts soient fixées au 9 juin et au 13 octobre 2017.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. RÈGLEMENT DE TAXATION 2017-309

2017-01-08

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-309

RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017

Attendu que la municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2017 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2017;

Attendu que selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

Attendu que selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêt et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que le règlement numéro 2017-309 concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2017 soit et est adopté.

Le vote est demandé.
Le résultat du vote est de trois (3) pour et un (1) contre.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

11. PROGRAMMATION TRAVAUX TECQ 2014-2018

2017-01-09

Attendu que la firme EXP a réalisé le plan d'intervention des infrastructures en octobre 2016;

Attendu que le Village de Lawrenceville souhaite procéder à la remise en état des rues Beaugard et Dandenault;

Attendu que le plan d'intervention propose des interventions à réaliser sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts avant de pouvoir réaliser les travaux sur les chaussées;

Attendu que ces interventions proposées au plan d'interventions sont estimées à 304 200\$;

Attendu que la municipalité souhaite utiliser une partie des montants disponibles dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 pour payer une partie de ces interventions;

Attendu que la programmation des travaux et le plan d'intervention doivent être approuvés par le MAMOT avant de pouvoir procéder aux travaux;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne;

Que la municipalité dépose au MAMOT la programmation des travaux selon les recommandations du plan d'intervention d'EXP concernant les travaux ponctuels sur les égouts et l'aqueduc.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

12. DEMANDE ODYSSEE

Il n'y aura pas de contribution de la municipalité au projet du Grand défi Pierre Lavoie organisé par l'Odyssee de Valcourt.

La demande sera cependant transmise au Service des Loisirs.

13. MAISON DES JEUNES

2017-01-10

Attendu la demande d'aide reçu de la Maison des Jeunes l'Initiative de Valcourt de 150\$ par jeune fréquentant la Maison des Jeunes, soit 2 100\$ pour 14 jeunes;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Qu'une aide de 2 100\$ soit accordée à la Maison de Jeunes en réponse à leur demande.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. DEMANDE CIEL

M. Le maire explique au conseil et aux personnes présentes que la CIEL est maintenant une OBNL et que ce changement de statut permet aux élus municipaux qui sont également impliqués dans la CIEL de siéger et de participer aux délibérations.

2017-01-11

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de 10 000\$ pour l'avancement du projet de démolition du magasin général et de décontamination du site;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Quela municipalité accorde une aide de 10 000\$ pour la démolition du magasin général;

Que l'argent de cette aide financière soit tiré du montant réservé au fond de roulement de la municipalité.

Le vote est demandé.
Le résultat du vote est de deux (2) pour et deux (2) contre.
Le maire utilise son droit de vote en faveur de la demande.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents

15. GRANDS CONCERTS DE LA MONTAGNE

Il n'y aura pas de contribution de la municipalité au projet des Grands Concerts de la Montagne cette année.

16. DEMANDE DE M. IAN FOURNIER

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

17. DEMANDE FESTIVAL COUNTRY DE VALCOURT

Il n'y aura pas de contribution de la municipalité au Festival Country de Valcourt cette année.

18. DEMANDE COOP AVENIR SANTÉ

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

M. Mario Casavant demande pourquoi les travaux sur la 243 sont taxés selon la valeur foncière plutôt que par montants égaux sur chaque compte de taxe.

Le conseil répond à M. Casavant que cette méthode de taxation a été jugée équitable par le conseil qui siégeait au moment de réaliser les travaux. Le conseil informe également M. Casavant que c'est cette méthode de taxation qui est envisagée pour les travaux d'infrastructures à venir.

M. Casavant et Mme Johanne Héroux questionnent la qualité du déneigement des chemins et demande ce que la municipalité prévoit pour remédier à la situation.

Le conseil informe M. Casavant et Mme Héroux que des mesures sont prises pour assurer un meilleur service.

M. Gaëtan Ouellet s'informe sur le droit d'un élu à se prononcer dans une décision concernant une OBNL dont il est membre.

Le conseil informe M. Ouellet que la Loi permet à un membre d'une OBNL, siégeant sur un conseil municipal, de participer aux délibérations et au vote concernant cette OBNL. Les objectifs d'une OBNL n'étant pas lucratifs mais communautaires, les élus membres d'une OBNL ne peuvent en tirer d'avantages personnels.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-01-12

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne, à 20h20, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

François Paquette, directeur général